

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023 à 14H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi seize octobre à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Absents : M. FOREST Matthieu, Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme CAUVET Francine a été élue secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Avenant n°1B au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (annule et remplace l'avenant n°1 pris en conseil municipal du 20/07/2023),
- Certification de la gestion durable de la forêt de Fox-Amphoux (renouvellement),
- Suppression des régies 12813 « livre histoire de Fox-Amphoux » et 12811 « encaissement photocopies »,
- Modification de la régie 12814 « expositions et spectacles » qui prend la dénomination de « produits divers »,
- Mise à jour du tableau des effectifs et création d'emploi suite à avancement de grade (adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe),
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Avenant n°1B au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (annule et remplace l'avenant n°1 pris en conseil municipal du 20/07/2023) : M. le Maire donne lecture de l'avenant n°1B modifié et ce suite aux observations de la Sous-Préfecture en date du 01/09/2023. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1B et précise que cet avenant vient en remplacement de l'avenant n°1 approuvé en conseil municipal du 20/07/2023.

Certification de la gestion durable de la forêt de Fox-Amphoux (renouvellement) : à l'unanimité des membres présents, la certification de la gestion durable de la forêt de Fox-

Amphoux et reconduite à partir du 10/09/2023 et ce pour une durée de 5 ans.

Suppression des régies 12813 « livre histoire de Fox-Amphoux » et 12811 « encaissement photocopies » au vu des courriers du 30/08/2023 émis par le centre des finances publiques de Brignoles sur le très faible fonctionnement des régies 12813 et 12811, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de les supprimer au 31/12/2023.

Modification de la régie 12814 « expositions et spectacles » qui prend la dénomination de « produits divers » : au vu des courriers du 30/08/2023 émis par le centre des finances publiques de Brignoles sur le très faible fonctionnement de la régie 12814 et tentant compte la suppression des régies 12813 et 12811, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la régie 12814 prend la dénomination de « produits divers » et ce à compter du 01/01/2024.

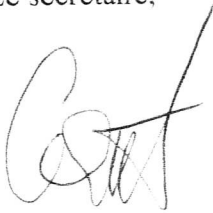
Mise à jour du tableau des effectifs et création d'emploi suite à avancement de grade (adjoint technique territorial principal de 1ère classe) : à l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au 01/09/2023 et de par le fait modifie le tableau des effectifs (suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet).

AFFAIRES DIVERSES :

= pour information, M. le Maire indique avoir informé la SAFER que la Commune n'est plus intéressée par l'acquisition de la parcelle D 1130 (achat qui avait été validé en conseil municipal du 23/03/2023).

La séance est levée à 14H30.

Le secrétaire,



Le Maire,

